

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n° DC2022-19**

Date de la convocation : 31/03/2022

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 90

Conseillers représentés : 9

Le sept avril deux mille vingt-deux, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel ( jusqu'à 23:19:09 ) , 006 NANJI Léopold , 009 HERBAY Christelle , 011 PERTUS Xavier ( jusqu'à 23:19:47 ) , 012 RATAUX Frédéric , 013 LALONDE Loïc , 014 GOMEZ Jean-Baptiste ( jusqu'à 23:18:57 ) , 015 THIERION Vincent ( jusqu'à 22:15:29 ) , 017 BESTEL Bernard ( jusqu'à 21:50:18 ) , 019 DEGUY Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 023 GENTY Jean Charles , 024 DE POUILLY Jean , 026 LOBIDEL Alain , 027 BESTEL Dominique , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 DIEUDONNE Jean Claude , 037 LEFORT Sylvie ( jusqu'à 23:19:25 ) , 038 SEMBENI Anne ( jusqu'à 23:19:40 ) , 040 MATHIAS Frédéric , 041 RANSON Christophe , 044 POU CET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 049 ANDREY Danièle , 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 054 VALET Bruno , 055 VERNEL Martine , 056 DANNEAUX Dominique , 057 DEMISSY Pierre , 058 RAULET Olivier , 059 LECLERCQ Guy , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 064 MALVAUX André , 066 OUDIN Denis , 067 ROUSSY Elise , 068 HAULIN Bertrand , 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques , 073 BOXEBELD Pascal , 074 DUMANGE Dominique , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel ( jusqu'à 22:15:56 ) , 080 LORFEUVRE Gérald , 082 LEJEUNE Gilles ( jusqu'à 23:19:32 ) , 083 FRANCCART René , 084 FLEURY Vincent , 085 DEGLAIRE Thierry ( jusqu'à 23:18:51 ) , 086 MACHINET Thierry , 088 MALVAUX Frédéric ( jusqu'à 23:18:37 ) , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 092 COLIN Raphaël , 093 BOUILLON Daniel , 094 MINET Maxime , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 GIRAUD Jeanne , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 105 CARPENTIER Dominique , 107 COLSON Pascal , 108 COURVOISIER Frédéric , 110 DION Valentine , 111 DUGARD Yann , 112 FESTUOT Annie , 113 GODART Olivier , 114 HAUDECOEUR Agnès , 115 MACHINET Jean Baptiste , 117 LAMPSON Nadège , 118 LEBON Christophe , 120 PAYEN Françoise , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie,

Ont donné procuration : 001 POTRON Pierre (à 021 LAURENT-CHAUVET Pierre) , 010 CORNEILLE Jean-Pierre ( jusqu'à 23:19:09 à 005 CHANCE Jean-Michel ) , 047 BECHARD Isabelle (à 040 MATHIAS Frédéric) , 079 BOUILLON Jacques (à 117 LAMPSON Nadège) , 081 ROBIN Dominique (à 084 FLEURY Vincent) , 087 SALEZ René (à 084 FLEURY Vincent) , 109 DESGEORGES Marc (à 117 LAMPSON Nadège) , 116 LAIES Benoit (à 103 BERGERY Marie Claude ) , 119 LESUEUR Patricia (à 111 DUGARD Yann)

Secrétaire de séance : M. Thierry MACHINET

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION SUR LE FONDS COMMUN D'INTERVENTION REGION/EPCI DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT**

VU les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence « politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n° DC 2021-147 du Conseil Communautaire du 30/09/21 approuvant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'échelle des Communautés de communes de l'Argonne Ardennaise, des Crêtes Pré-ardennaises et du Pays Rethélois pour une durée de 5 ans ;

.../...

Vu la délibération n° DC 2022/18 du Conseil Communautaire du 07/04/22 approuvant la convention avec l'ANAH pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ;

Vu l'avis favorable de la commission Habitat / Urbanisme du 09/03/2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 96 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (066 OUDIN Denis) et 2 ABSTENTIONS (034 CANNAUX Francis , 056 DANNEAUX Dominique), DECIDE :

- DE VALIDER la fixation à 10% du montant des travaux éligibles le montant de l'aide communautaire dans le cadre du fonds commun avec la Région pour les dossiers de l'OPAH Sud Ardennes dans les mêmes conditions d'éligibilité que celles de l'ANAH
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à déposer une demande d'aide à la Région Grand Est au titre du dispositif de soutien à la lutte contre la vacance et la réhabilitation des logements énergivores dans le cadre de l'OPAH Sud Ardennes
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer la convention de financement « Fonds commun Région/EPCI pour le financement d'aides à la rénovation de l'habitat privé » dans le cadre de l'OPAH Sud-Ardennes.
- DE DELEGUER au Bureau les décisions d'attribution des aides y afférentes.
- DE CHARGER le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme

Le Président,

Benoît SINGLIT

